



## **POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ**

Adresse postale : chez Didier Le Reste, 5 rue Paul Dukas 75012 Paris

Courriel : [convergence.rail@hotmail.fr](mailto:convergence.rail@hotmail.fr)

Tél. (Didier Le Reste, Président) : 06 08 03 91 82

Site : <https://convergence-nationale-rail.fr/>

### **Le Fret SNCF menacé de disparaître ! Une remise en cause de la maîtrise publique du transport par fer pour assurer la transition écologique !**

### **LES MOBILISATIONS CITOYENNES ET SOCIALES S'IMPOSENT !**

Dans le cadre de la politique européenne de libéralisation, les trafics internationaux de FRET ont été ouverts en 2003 à la concurrence et en 2006, ce fut le tour des trafics FRET nationaux et domestiques ! Depuis cette date, l'activité du fret SNCF n'a cessé de décliner conduisant à de nombreuses réorganisations qui n'ont cessé de rabougir l'outil industriel avec comme variable d'ajustement les emplois cheminots (plus de 10000 suppressions d'emplois) et la fermeture de centaines de gares et de 20 triages sur 23, amenant ainsi à un déclin programmé qui ne pouvait que profiter à la route. Le transport routier autre facette de l'activité de la SNCF, par le biais de sa filiale GEODIS, est devenu le premier opérateur européen et le premier concurrent de l'activité Fret ferroviaire en profitant des avantages consentis depuis trop longtemps aux multinationales du transport routier qui n'assument pas les coûts externes (*pollutions, accidentologie, congestion routière...*) et bénéficient des aides substantielles de l'Etat telles que le remboursement de la TVA, une ristourne de 18 € par hectolitre de gasoil, des allègements de cotisations sociales et la non prise en compte de l'entretien du réseau. **Cette concurrence déloyale ne suffisant pas**, suite à des plaintes déposées (**à partir de 2016**) par trois parties intéressées concernant de potentielles aides d'ETAT octroyées à FRET SNCF, la Commission européenne a initié un certain nombre de démarches (demandes de renseignements) vis-à-vis de la France. **Après quoi, la Commission de Bruxelles a décidé d'engager une procédure contre l'ETAT Français pour aides d'Etat abusives**, conformément au droit européen de la concurrence. Aujourd'hui, c'est une attaque sans précédent de la commission européenne de vouloir démanteler Fret SNCF en lui portant un coup fatal au travers des aides qu'il aurait perçues. **Les autorités politiques Françaises portent une grande et grave responsabilité dans ce qui préfigure un démantèlement en règle de l'activité FRET de la SNCF !**

En 2018, dans le cadre de la réforme du secteur ferroviaire et de la loi sur les mobilités (Loi LOM), soutenues à l'époque par la Ministre des transports, **Mme Borne, actuelle première ministre, elle ne pouvait ignorer**, en divisant l'entreprise SNCF en 5 sociétés anonymes dont la SAS Fret SNCF, qu'elle mettrait en péril son avenir. Là, il s'agit bien d'un choix délibéré pour satisfaire des intérêts politiques qui sont loin d'être compatibles avec les objectifs affichés de décarbonation des transports pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et le doublement du trafic fret ferroviaire à l'horizon 2030.

Pourtant çà et là de nombreuses initiatives sont prises pour le développement du fret ferroviaire et cela devient de plus en plus une exigence citoyenne pour réduire les gaz à effet de serre et les multiples conséquences dramatiques qu'engendre le réchauffement climatique.

La CNR ne peut accepter la casse de FRET SNCF, au moment où nous avons besoin de cet outil pour réussir la transition écologique et énergétique. Le gouvernement doit exiger de l'UE d'abandonner la procédure engagée.

**La CNR invite tous ses collectifs et ses adhérents à se mobiliser et à participer au rassemblement initié par les organisations syndicales de cheminots qui se déroulera le mardi 16 Mai 2023 à Paris à partir de 11h30, aux abords du Ministère des transports (Métro : rue du Bac).**

Paris, le 10 mai 2023.